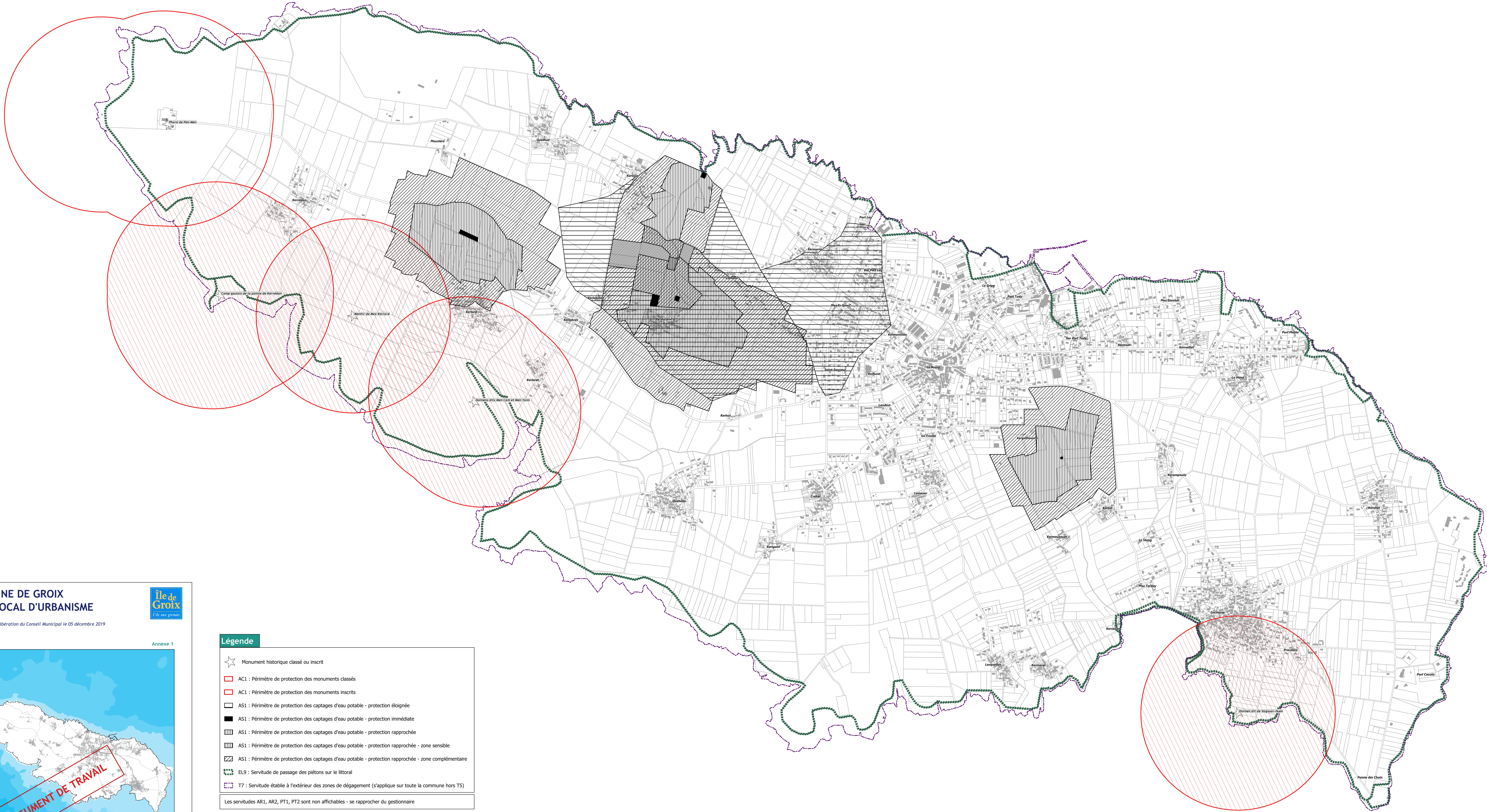




Annexe 1



 Monument historique classé ou inscrit

- AC1 : Périmètre de protection des monuments classés
- AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection éloignée
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection immédiate
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée - zone sensible
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée - zone complémentaire
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors TS)

Les servitudes AR1, AR2, PT1, PT2 sont non affichables - se rapprocher du gestionnaire

